

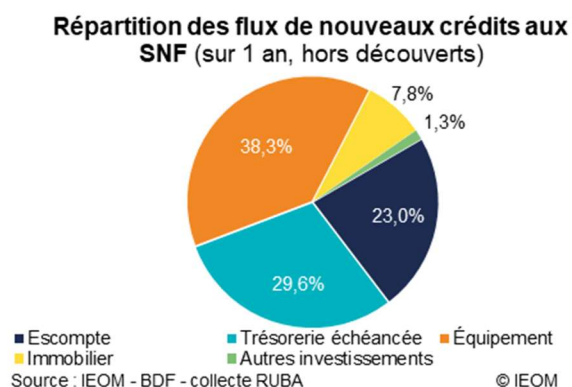
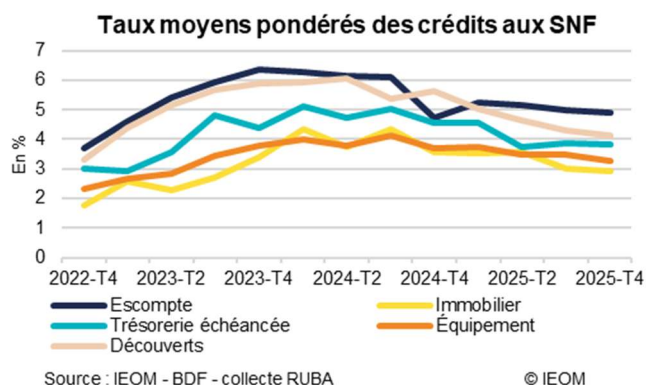
CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits aux entreprises Polynésie française 4^e trimestre 2025

Baisse globale des taux moyens

- Au quatrième trimestre 2025, le taux moyen des **découverts** recule de 19 points de base (pb) sur trois mois pour s'établir à 4,12 %.
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée**, fixé à 3,83 %, est relativement stable sur 3 mois (-3 pb). Octroyés pour un montant moyen de 14,7 millions XPF, ils s'amortissent sur une durée moyenne de 3,1 ans.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** ressort à 3,27 %, soit une diminution de 21 pb sur trois mois. En moyenne, ils sont mis en place pour un montant de 71,8 millions XPF sur une durée de 9,7 ans.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** poursuit sa baisse pour passer sous la barre des 3 %, à 2,94 % (-8 pb). Souscrits à taux fixes, ils s'élèvent en moyenne à 40,8 millions XPF, remboursables sur une durée moyenne de 20,6 ans.
- Les taux appliqués en Polynésie française sont plus favorables qu'en Nouvelle-Calédonie. C'est également le cas par rapport aux taux servis dans la France entière, sauf pour la trésorerie échéancée.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française

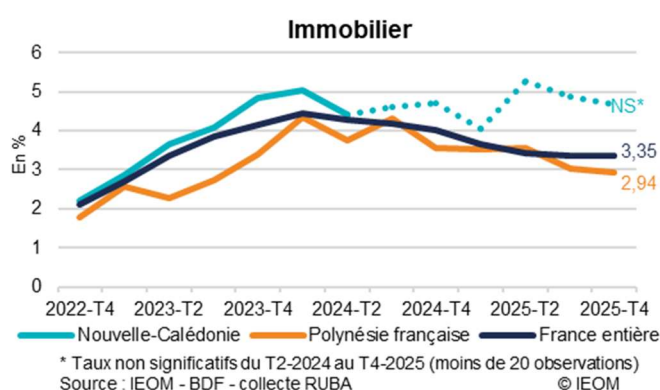
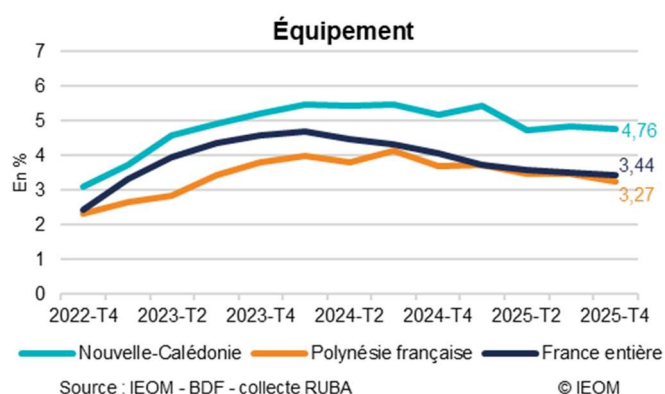
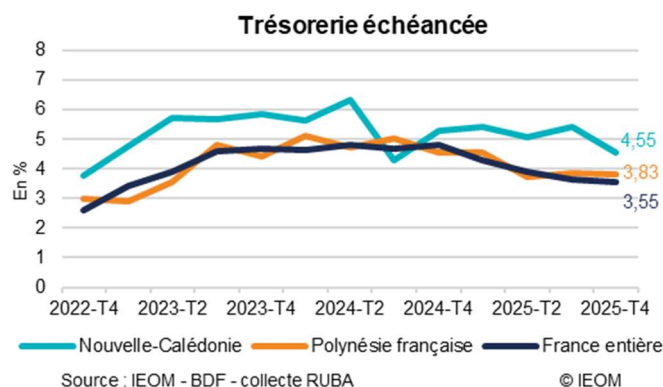
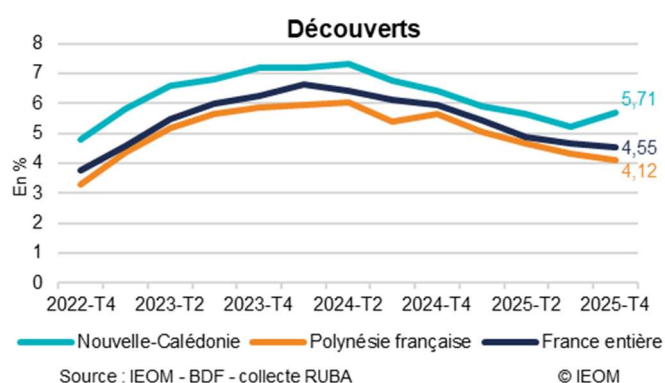


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au 2025-T4		Taux moyen pondéré (en %) au 2025-T3		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone	Polynésie française	Hexagone
Découverts	4,12	4,55	4,31	4,67	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,83	3,55	3,86	3,62	38	27	35	23	4,52	3,01
Équipement	3,27	3,44	3,48	3,50	117	119	99	81	3,75	3,47
Immobilier	2,94	3,35	3,02	3,35	247	198	100	86	-	-

Source : IEOM - BDF - Collecte RUBA

© IEOM

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

La collecte est réalisée auprès des établissements bancaires et des sociétés financières exerçant leur activité en Polynésie française. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de Polynésie française exploite environ 120 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE) correspondant à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancée (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : T. BELTRAND ■ Responsable de la rédaction : D. BRUNEL

Rédactrice : C. CHAUMINE ■ Éditeur: IEOM